

### **HORAIRES DE 8 H. A 18 H.**

- Matin : accueil entre 8 h. et 9 h. (9 h. fermeture du portail)
- Soir : accueil entre 17 h. et 18 h. (18 h. fermeture du centre)
- Aucun enfant ne sera gardé sur le centre avant 8 h. et après 18 h.
- les parents devront :  
**le matin** : confier leur enfant aux directeurs à l'entrée du centre (les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le Centre le matin)  
**le soir** : récupérer leur enfant auprès de l'animateur qui s'en est occupé la journée (à l'intérieur du Centre)

### **INTERDITS**



- Les bijoux
- Les jouets
- Les bonbons
- Les biberons (pour les enfants des Petits Princes)
- Les sandales, chaussures à talon, claquettes ou « tongs » même tenu par une lanière
- **Les médicaments** (même homéopathiques, ou délivrés sans ordonnance)

### **FOURNITURES DES LE 1<sup>ER</sup> JOUR**

**Toutes les fournitures doivent être marquées au nom de l'enfant**



- Dans un sac à dos de taille raisonnable et marqué au nom de l'enfant :**
- gourde pleine (éviter les boissons sucrées),
  - dans une boîte plastique marquée au nom de l'enfant : goûter (pas de chocolat ou d'aliment craignant la chaleur en été ou au printemps)
  - casquette (au printemps et en été)
  - des chaussures fermées (les tennis du type « converse » sont interdites pour les Petits Princes)
  - Doudou et sucette pour le temps calme si nécessaire

**N.B. : pensez au confort de vos enfants : pas de sac à dos à roulettes, choisissez un modèle avec des bretelles confortables (éviter les bretelles non réglables et en corde)**

### **RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR**

- Les enfants présentant une allergie alimentaire peuvent être accueillis sur les A.L.S.H. avec la mise en place d'un P.A.I. (protocole d'accueil individualisé). Ils devront impérativement apporter leur panier repas du déjeuner, conformément au dispositif général en vigueur sur la commune.
- Pour tout autre problème de santé nécessitant une prise de médicament d'urgence l'établissement d'un protocole de soins est nécessaire.
- Dans tous les autres cas, aucun médicament ne sera donné aux enfants par le personnel des A.L.S.H. (même s'il est délivré sans ordonnance ou s'il est homéopathique).
- En cas de fièvre ou de maladie constatée sur l'A.L.S.H. ou en sortie, La direction se réserve le droit d'appeler les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant. En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, il sera fait appel aux pompiers.
- En cas de problème lié à la santé de l'enfant, la Direction est en droit de demander un certificat d'aptitude à la vie en collectivité ou de non contagion (suite à une maladie infantile par exemple)

#### En cas d'absence

\* Pour maladie, sur présentation d'un certificat médical, un report des journées payées pourra être effectué (ce report ne peut excéder une année et ne dispense pas de revenir s'inscrire)

\* Pour les cas exceptionnels (mutation, limite d'âge atteinte : plus de 11 ans, etc....) le remboursement sera envisageable sur présentation d'un courrier justifiant que la situation ne permet pas le report.

**STRUCTURE CENTRES AÉRÉS**  
**« PETITS PRINCES » ET « ST ÉXUPERY »**

**Tarifs selon quotient familial**  
*(calculés en fonction des ressources et des aides CAF)*

**Tarifs à la JOURNÉE selon QF :**

<b>QF de 0 à 300 :</b>	<b>3,50 € / jour / enfant</b>
<b>QF de 301 à 600 :</b>	<b>5,60 € / jour / enfant</b>
<b>QF de 601 à 900 :</b>	<b>8,00 € / jour / enfant</b>
<b>QF de 901 à 1200 :</b>	<b>12,50 € / jour / enfant</b>
<b>QF de 1201 à 1500 :</b>	<b>15,50 € / jour / enfant</b>
<b>QF + de 1501 :</b>	<b>18,50 € / jour / enfant</b>